

Yomoni Retraite, le PER de yomoni

“Préparer sa retraite doit être un réflexe pour tous les français. Avec Yomoni Retraite, nous leur permettons de passer à l'acte simplement et avec efficacité.

Sébastien d'Ornano,
Président exécutif de Yomoni

Pourquoi Yomoni lance son PER ?

Depuis plus de cinq ans, Yomoni œuvre à optimiser les projets d'investissement des particuliers. Au cours des échanges avec nos clients, nous avons pu constater une **préoccupation grandissante pour leur retraite.**

Au regard de l'évolution démographique et des incertitudes autour de la réforme des retraites, nous avons décidé de bâtir une offre pour que chacun puisse prendre en main la préparation de sa retraite.

Les récentes évolutions portées par la loi PACTE renforcent l'intérêt des solutions d'épargne retraite individuelle en améliorant la liquidité du produit et en simplifiant fortement le fonctionnement.

Après avoir observé le marché du nouveau PER pendant plusieurs mois, nous avons identifié une opportunité pour proposer un **PER révolutionnaire** en restant fidèle à notre ADN.

Les + de Yomoni Retraite



L'alliance parfaite : Banque & Assurance

La banque pour baisser les frais et **gagner en souplesse** de gestion. L'assurance pour la garantie long terme de la rente.



Les frais les plus bas du marché*

Aucuns frais d'entrée et des frais de gestion **2 fois moins élevés** que la moyenne du marché.



Une expérience 100 % digitale

Une souscription **simple et 100 % digitale** et un accès à un espace client pour suivre l'évolution de l'épargne.

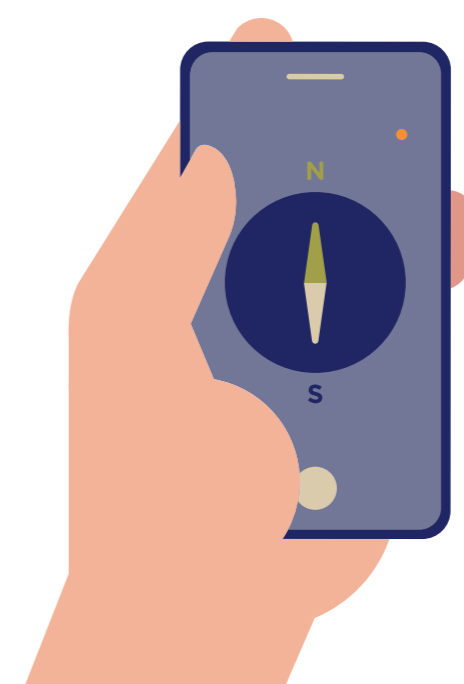


Une gestion indicielle

Une gestion pilotée indicielle qui suit la méthodologie d'investissement qui fait le succès de Yomoni depuis 5 ans.

À qui s'adresse Yomoni Retraite ?

- ✓ Tout résident fiscal français âgé de 18 à 68 ans peut souscrire à Yomoni Retraite qu'importe son activité professionnelle (salarié, fonctionnaire, travailleur non salarié, ...).
- ✓ Souscription possible à partir de 1 000 €.
- ✓ Yomoni Retraite peut être alimenté par transfert depuis un PERP, MADELIN, PERCO, Article 83, ...



*Voir analyse tarifaire en fin de document

Un PER construit avec des partenaires solides



Les encours seront conservés au sein d'un des plus grands groupes bancaires français.



L'approche d'investissement au sein de Yomoni Retraite associe l'expertise de 3 sociétés de gestion expérimentées dans leur domaine.



La rente viagère sera assurée par Suravenir, filiale du Crédit Mutuel Arkéa.

2 modes de gestion possibles

La gestion pilotée horizon

L'équipe de gestion Yomoni veille à ce que l'investissement respecte l'allocation-cible du profil de risque choisi par l'épargnant et met en œuvre une sécurisation de l'épargne à l'approche de la retraite propre à chaque profil.

La gestion pilotée

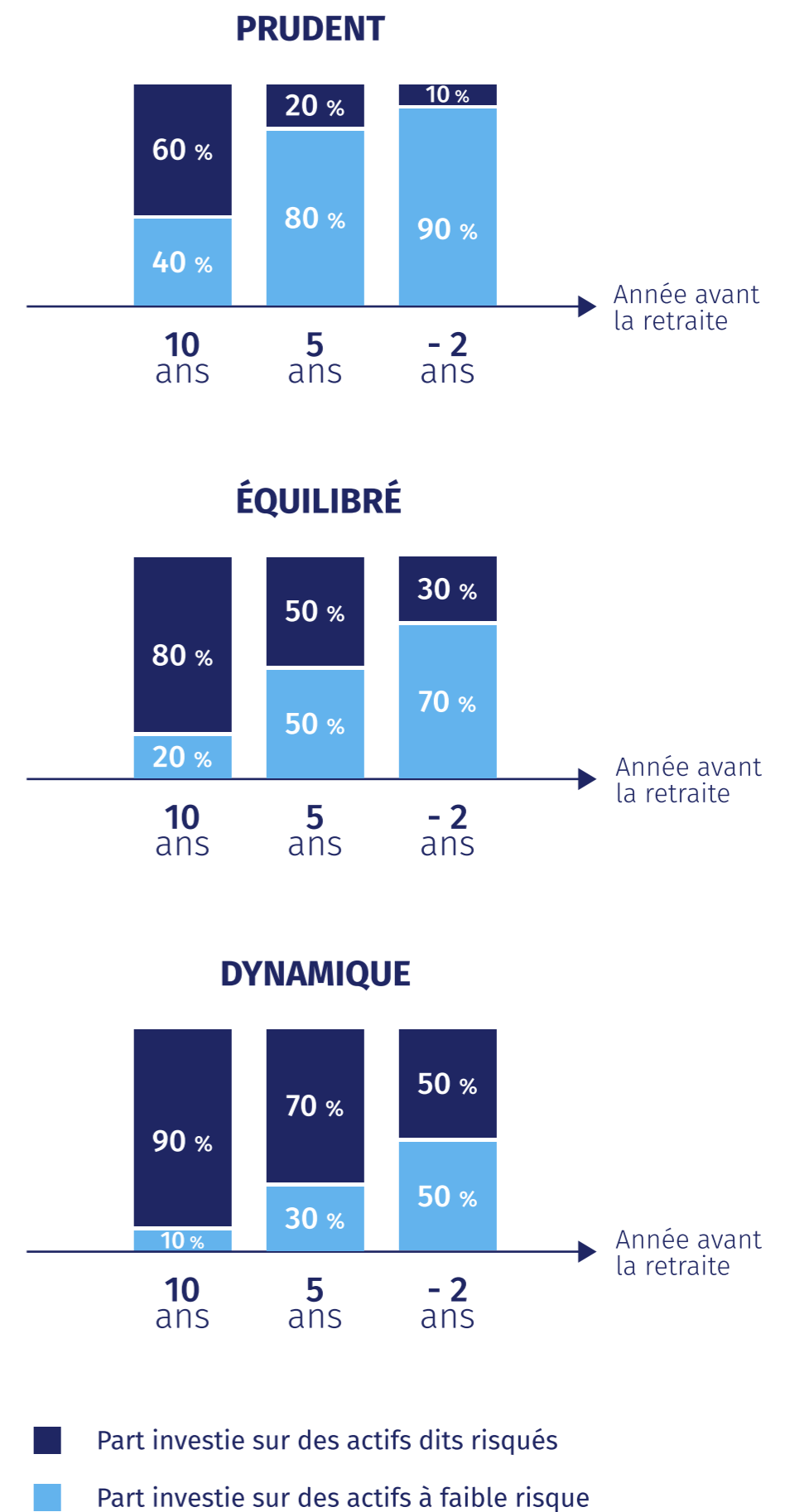
Un projet d'épargne est propre à chacun. Nous laissons donc la liberté à chaque épargnant de garder son allocation originale ou de mettre en place une sécurisation progressive de son épargne. Yomoni se tiendra aux côtés des épargnants pour répondre à ces questions.

DÉFINITION DU PROFIL DE RISQUE

Lors de la souscription à Yomoni Retraite, le robo-advisor de Yomoni propose un profil risque à l'épargnant en ligne avec son appétence au risque et à sa situation personnelle. Néanmoins, le choix du profil revient à l'épargnant.



3 profils de gestion



Le détail des frais

0 % de frais sur versement

Frais sur versement	0 %
Frais sur transfert entrant	0 %
Frais d'enveloppe	0,3 %
Frais d'arbitrage	0 %

0,30 % de frais d'enveloppe

Frais de retrait anticipé	0 %
Frais de transfert sortant*	0 %
Frais d'arrérage de rente	0 %
Frais des encours de rentes	0,8 %

* 0 % après 5 ans d'existence sinon 1 %

4 sorties possibles

Sortie en capital

L'épargnant peut récupérer la totalité de son capital lors du départ à la retraite. La sortie en capital peut également être partielle et échelonnée dans le temps à la convenance de l'épargnant.

Panachage entre capital et rente

L'épargnant peut mixer les options de sortie en rente et en capital. La partie du capital consacrée à la rente sera transférée à l'assureur, le reste du capital pourra être récupéré 100 % en capital ou en capital fractionné.

Sortie en rente

Survénir assure la rente au sein de Yomoni Retraite. L'épargnant a la possibilité d'activer l'une des options suivantes : annuités garanties, rente à paliers croissants ou décroissants ou réversion.

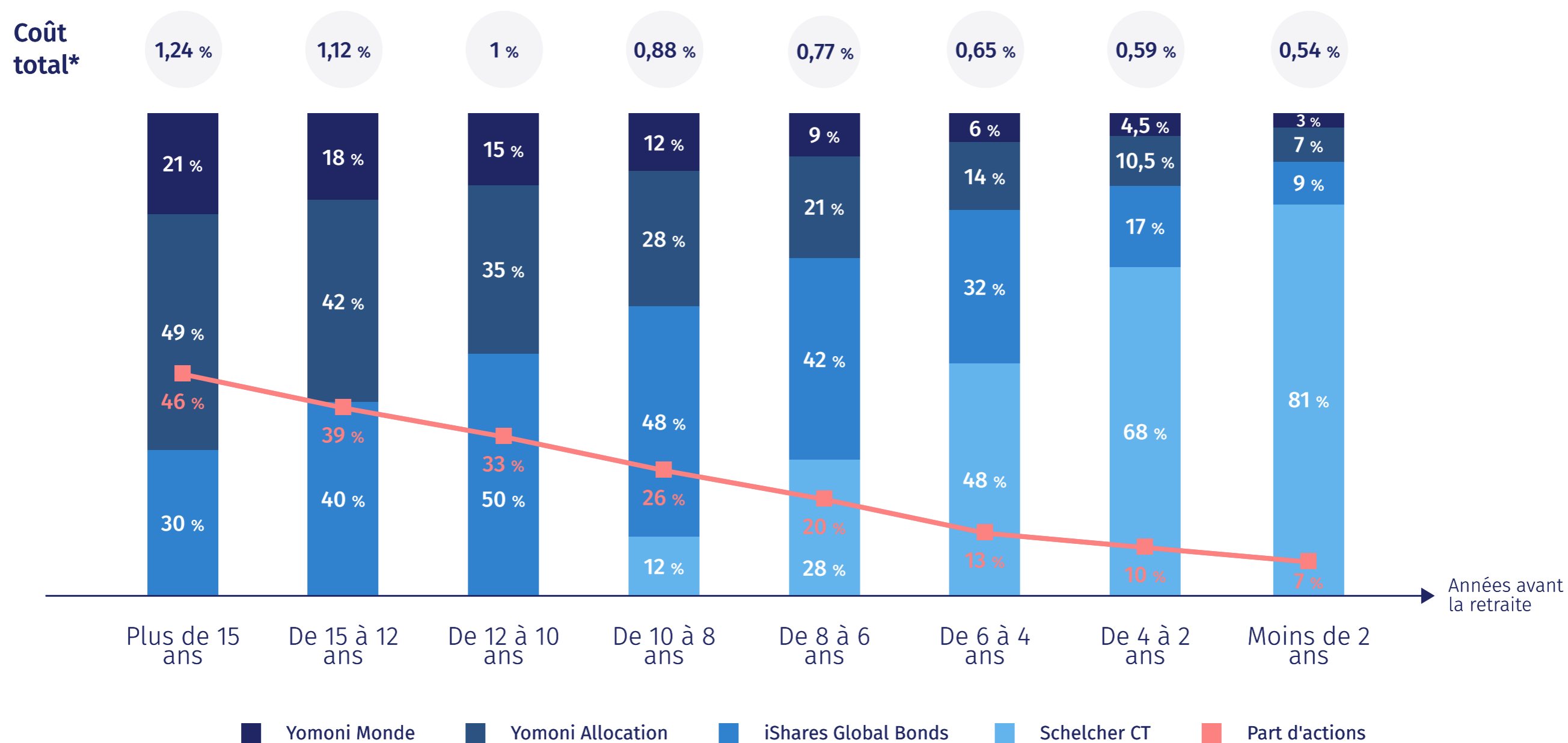
Prorogation de la souscription

Au regard de la situation financière de l'épargnant, ce dernier peut faire le choix de laisser fructifier son épargne au sein de Yomoni Retraite après son départ à la retraite.

Les grilles d'allocation

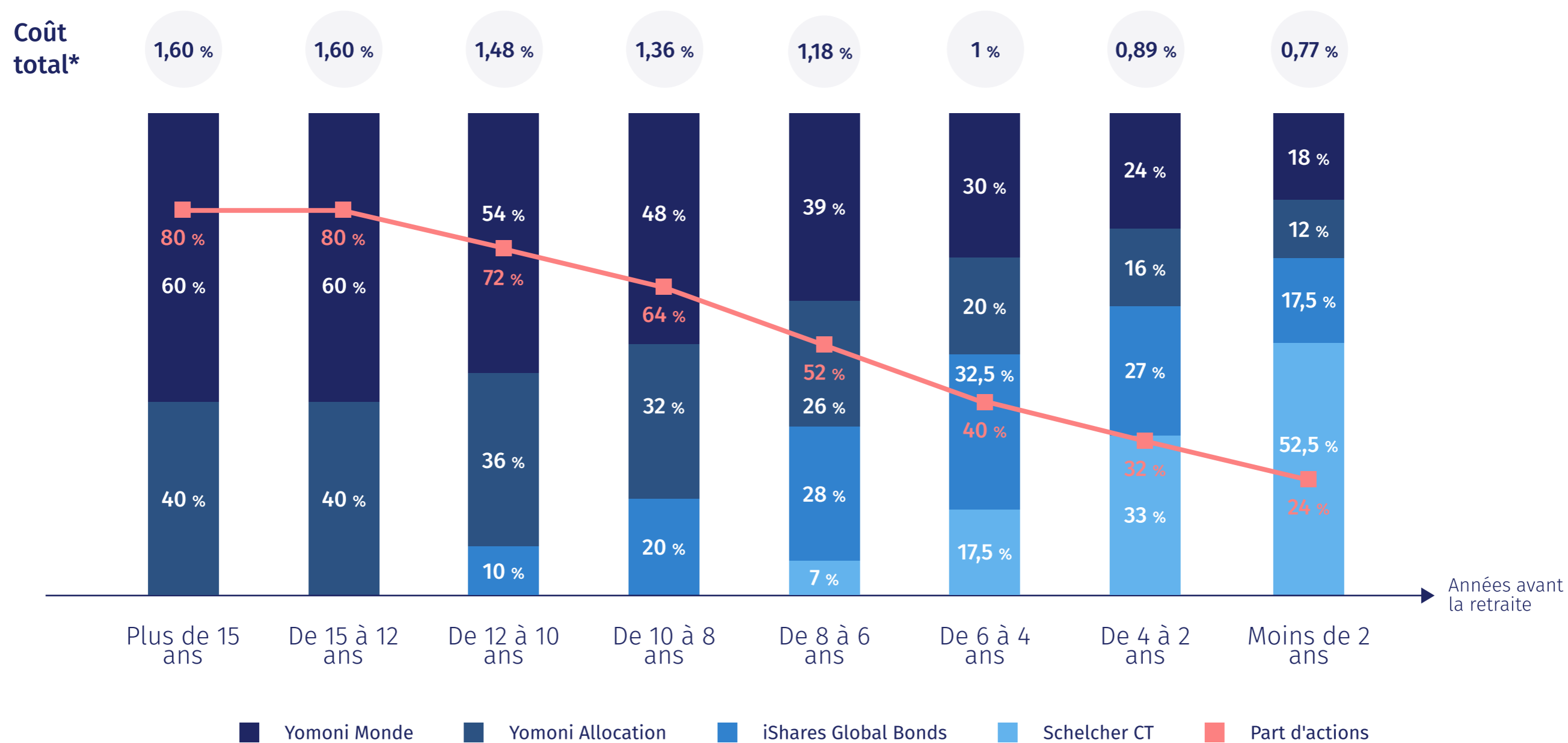
Profil Prudent Horizon Retraite

C'est le profil le moins risqué. La part minimum investie dans des actifs à faible risque est de 30 % tout au long de l'épargne. Ce minimum s'élève à 80% cinq ans avant le départ à la retraite. **Le coût total* moyen** du profil pour l'épargnant est 0,92 % par an.**



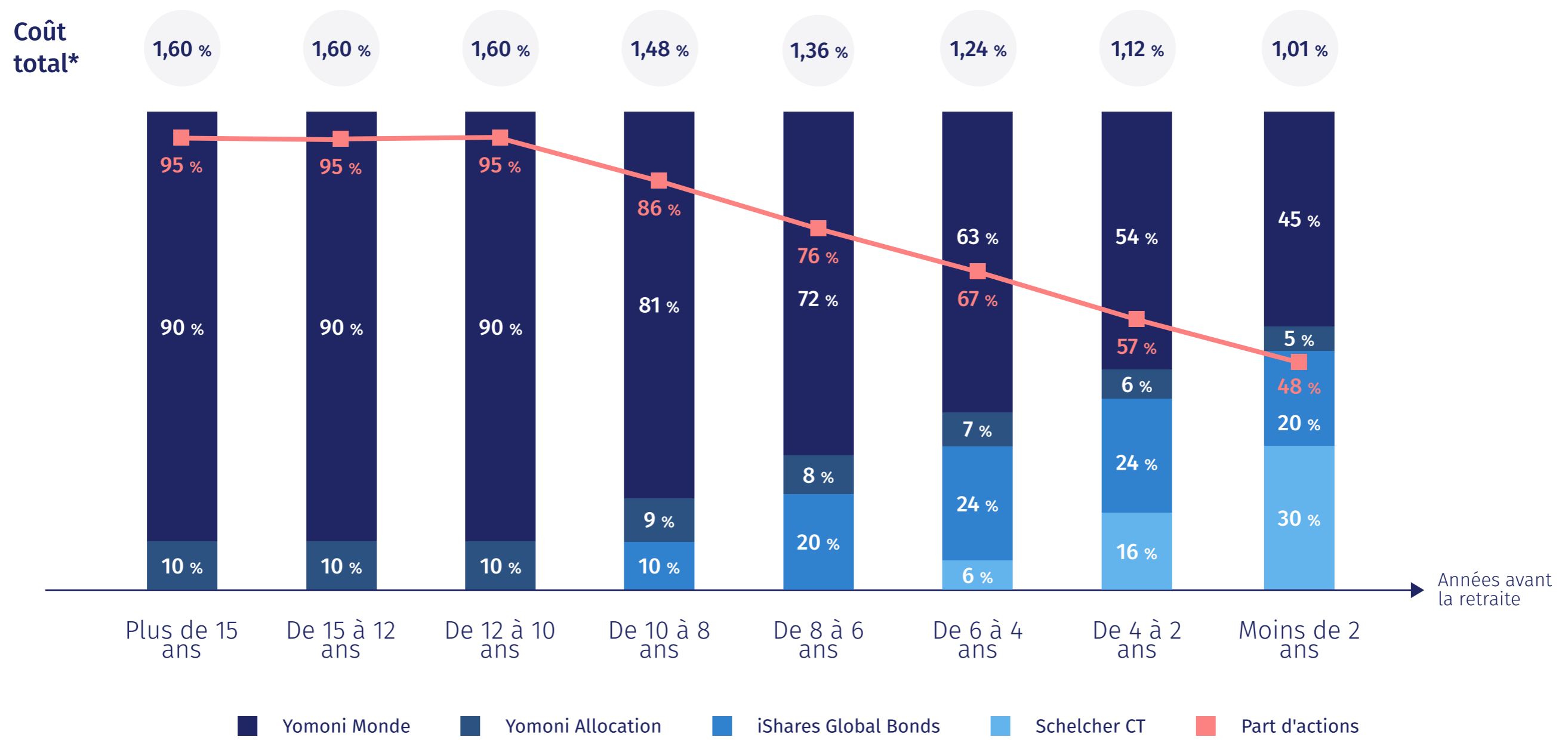
Profil Équilibré Horizon Retraite

Ce profil présente un risque modéré. La part minimum investie dans des actifs à faible risque à cinq ans avant le départ à la retraite est de 50 %. **Le coût total* moyen** du profil pour l'épargnant est 1,31 % par an.**



Profil Dynamique Horizon Retraite

C'est le profil le plus risqué. La part minimum investie dans des actifs à faible risque à cinq ans avant le départ à la retraite est de 30 %. **Le coût total* moyen** du profil pour l'épargnant est 1,42 % par an.**



*Le coût total intègre les frais d'enveloppe (0,3 %), les frais de gestion des supports (de 0,10 % à 1 %), et les frais des sous-jacents (ETF) pour les fonds Yomoni (0,3 %).

**Le coût total moyen est calculé sur les 20 années avant le départ à la retraite.

Analyse tarifaire du plan d'épargne retraite

Analyse établie le 7 octobre 2020

Pour construire notre analyse, nous avons considéré 47 distributeurs du plan d'épargne retraite individuel. Nous nous sommes concentrés sur les 3 types de frais principaux au cours de la vie du PER : les frais de versements, les frais d'enveloppe & les frais de gestion.

Les **frais de versements** correspondent au pourcentage prélevé à chaque fois que vous versez de l'argent sur votre placement. Dit autrement, c'est une sorte d'impôt sur vos dépôts.

Les **frais d'enveloppe** sont les frais que vous payez pour avoir le droit de placer votre argent dans une enveloppe d'investissement. Enfin, les **frais de gestion** correspondent à la rémunération de la société de gestion qui gère votre portefeuille à votre place ; pour le PER Yomoni, il n'y en a pas !

